

**Arrêté du 2 janvier 2014 portant désignation du président de la commission nationale de discipline des associations de gestion et de comptabilité**

**NOR : JUSC1332136A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 49 bis ;*

*Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 174 ;*

*Vu l'arrêté du 10 avril 2013 portant désignation du président de la commission nationale de discipline des associations de gestion et de comptabilité ;*

*Vu la proposition du Premier président de la cour d'appel de Paris, en date du 18 décembre 2013 ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Est désigné pour exercer les fonctions de président de la commission nationale de discipline des associations de gestion et de comptabilité :

M. Alain OSMONT, conseiller à la cour d'appel de Paris, suppléant, en remplacement de Mme Edith BOIZETTE.

**Article 2**

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 2 janvier 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice et  
par délégation,  
La sous-directrice du droit économique,

**Aude AB-DER-HALDEN**